Foyer Rural Saint Loup-Cammas - Saison 2026/2027

BABY JUDO

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MERE : N° DOMICILE : |__|__/__|__/__|__/__|__/__|__| PORTABLE : |__|__/__|__/__|__/__|__/__|__|

PERE : N° DOMICILE : |__|__/__|__/__|__/__|__/__|__| PORTABLE : |__|__/__|__/__|__/__|__/__|__|

MERE : E.MAIL : ..... @.....
PERE : E.MAIL : ..... @.....

DATE DE NAISSANCE : |__|__/__|__/__|__|__|__| AGE :

---

182 euros (45Mm) **Baby 1 et 2 né en 2022 et 2023** (20 € carte Foyers Ruraux + 162€ cotisation)

20 % sur la 2ème activité individuelle (uniquement sur la cotisation)

1 cours d'essai

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON SIGNE SERA REFUSE.

Certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents

A COMPLETER

Titulaire du/des chèque(s) : ..... Banque : .....

- ☐ Règlement en **1 fois** (182€ en septembre) à l'ordre du **Foyer Rural Saint Loup Cammas**
- ☐ Règlement en **3 fois : 182€** (62€ en septembre/ 60€ en décembre/ 60€ en mars) à l'ordre du **Foyer Rural**

Justificatif de paiement : merci d'effectuer votre demande par mail à **foyerrural.stloupcammas@gmail.com** en indiquant **le nom, prénom et activité de l'adhérent**. Le justificatif vous sera adressé à encaissement du premier chèque.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme, Melle, M.....autorise le professeur à donner les soins nécessaires à mon fils, ma fille..... en cas d'accident survenant pendant les cours.

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section pour la saison 2026/2027.

Fait à St Loup Cammas, le Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

REGLEMENT INTERIEUR

Les parents doivent amener les enfants dans le centre sportif et vérifier si le professeur est présent.

Il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants dans le centre sportif après la séance.

Lorsqu'un cours ne pourra pas être assuré le Foyer Rural affichera cette absence sur le panneau de la maison des associations mais ne pourra, en aucun cas, prévenir tous les adhérents de tous les groupes.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

L'assurance du Foyer Rural ou la licence FFJ sont obligatoires, selon l'âge de l'adhérent.

Le Foyer Rural n'effectuera pas de remboursement sauf sur présentation d'un **certificat médical** (avant le 31/10/2026) dispensant l'adhérent jusqu'à la fin de l'année car toute inscription est définitive. Passé cette date, aucun remboursement ne sera possible.

Une séance d'essai est accordée, au-delà la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Tout lieu d'activités et de manifestations devra être maintenu dans l'état dans lequel les membres du Foyer Rural l'auront trouvé lors de leur entrée.

Les adhérents sont tenus de s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à la sécurité ou au respect des lieux et des personnes.

Droit à l'image

Votre enfant peut apparaître sur des documents photographiques ou cinématographiques réalisés dans le cadre des spectacles du foyer rural. Nous accordons la plus grande attention à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice ni à la dignité de l'enfant, ni à celle de ses parents à travers lui.

2 Niveaux d'autorisation

Je soussigné(e)……. …….
Parent ou tuteur légal de……
Activité……

1 Autoriser le foyer rural à
☐ Photographier et Filmer mon enfant pour les photos des spectacles du foyer rural
1 Autoriser le foyer rural à
☐ Diffuser les photos sur le site du foyer rural.

Fait à …… le ……..
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Refus d'utilisation d'image

Je soussigné(e)……..
Parent ou tuteur légal de……
☐ Déclare ne pas autoriser le foyer rural à photographier ou filmer mon enfant en vue d'une diffusion sur le site internet.
Fait à …… le ……..